

<b>COMPTE RENDU REUNION</b>	<b>ASSEMBLE GENERALE 24 AVRIL 2021</b>
---------------------------------	--

Ce millésime 2021 de l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs (FDC) des P.O. a dû s'adapter aux exigences sanitaires qui impactent le quotidien de l'ensemble de la population.

L'Assemblée Générale a été réalisée à la manière d'une émission de télévision en abordant tous les sujets de l'année cynégétique écoulée et en permettant de se projeter vers l'avenir.

Ainsi il a fallu adapter le format « présentiel » aux exigences techniques de cette production. L'émission enregistrée - dans les conditions du direct - sur le plateau TV de la société AVS à Perpignan s'est attachée à respecter les obligations statutaires de l'évènement (Rapport Moral et d'activité, analyse financière par l'expert-comptable et le Commissaire aux comptes, budget prévisionnel).

***À chaque fois que vous verrez ce symbole, vous pouvez cliquer sur l'image pour lancer la vidéo correspondante au sujet.***



## **Rapport Moral et d'activité du Président Jean-Pierre SANSON**

*Traditionnellement, il me revient la tâche de vous présenter notre rapport d'activité. Vous avez reçu par mail celui de la saison cynégétique 2020/2021.*

*Il est également visible sur notre site internet. Je vous y renvoie pour plus de détails. Vous comprendrez que dans ces conditions dématérialisées il ne m'est pas possible d'être exhaustif sur tous les sujets.*

*Pour des raisons de temps et de technique j'ai également intégré dans ce qui va suivre mon rapport moral. Vous aurez donc à vous exprimer lors du vote des résolutions sur le rapport Moral et d'Activité.*

*Je vais m'efforcer d'être Clair, Concret et Concis.*

*Au-delà du bouleversement de nos habitudes et de la remise en cause nombreuses de nos certitudes la Covid nous a confronté à des situations douloureuses. Je voudrai à cet instant que nous ayons tous une pensée pour celles et ceux d'entre nous qui nous ont quitté et ceux qui ont dû lutter contre la maladie.*

*Notre ami, René GAURENNE, ancien Administrateur, louvetier et Président de l'AICA grand Conflent qui, désormais, a rejoint Saint Hubert dans sa partie de chasse éternelle manquera a beaucoup d'entre nous.*

*Voici donc l'acte 2 de la dématérialisation ! Après la Vidéo des réunions de secteur nous allons vivre ensemble, à distance, notre Assemblée Générale 2021.*

*Je dois reconnaître que la pratique de la chasse a connu pas mal de turbulences durant cette saison. Nous ne sommes pas les seuls certes mais j'aurai aimé faire partie des exceptions.*

*Cette année restera donc comme celle d'une fracture idéologique toujours plus grande entre les ruraux, et les autres.*

*Le Référendum d'initiative partagée (RIP), et ses variantes législatives, en sont l'illustration parfaite. Sous couvert de bienveillance animale, la motivation de faire disparaître toutes les chasses traditionnelles, ou de nous empêcher plus simplement de manger de la viande, du foie gras ou du gibier, sont les nouvelles doctrines qu'on tente de nous imposer.*

*Je vous transmettrai très prochainement par le biais de notre « newsletter » la liste des parlementaires qui ont signé le manifeste de soutien au RIP ... Sans commentaire !*

*La Manifestation de Prades, en septembre dernier, à laquelle nous avons été associés au titre de Fédération « d'accueil », si je puis me permettre ce terme, a d'autant plus été un franc succès de par sa participation qu'elle s'est déroulée dans le calme et le total respect des biens et des personnes. La presse n'aurait pas hésiter à nous clouer au pilori s'il en eut été autrement. Merci à tous les participants de cette leçon de civisme donnée à nos détracteurs.*

*La seconde période de confinement, à l'automne, a été également une période difficile.*

*Au final, c'est dans le cadre de nos missions de service public et d'intérêt général que les chasseurs ont pu obtenir des dérogations à l'interdiction de se déplacer durant cette période. Cela au motif du maintien de la régulation de la faune sauvage et des espèces animales classées comme nuisibles.*

*Les modalités pratiques de ces missions d'intérêt général concernant la chasse ont été définies par les Préfets en consultation avec les acteurs de terrain.*



A l'issue de ce rapport des débats ont permis d'approfondir certains sujets avec les interventions successives du Directeur, des Techniciens et chargée de mission de la Fédération ainsi que celles des invités impliqués dans l'activité cynégétique du département.

## **1- Réforme de la Chasse : Gestion des ACCA et plans de Chasse**

Le transfert de responsabilités de l'État vers les Fédérations départementales est effectif depuis janvier 2020. Cela a demandé une profonde réorganisation des services et généré une masse de travail supplémentaire. Cela demande une rigueur extrême. Les Conseils d'administrations de ces ACCA sont accompagnées pendant cette transition, mais doivent se mettre en totale conformité avec la loi laquelle a aussi transféré la gestion des plans de chasse à la FDC. Là aussi, le Président SANSON fait preuve de fermeté si les détenteurs de droits de chasse ne rendent pas les Plans de Chasse dans les délais ou les règlent hors délais :

"Le Conseil d'Administration a pris des positions fermes à l'encontre des réfractaires qui ne respecteront pas les obligations édictées par le Code de l'Environnement :

- Suppression de la décote de 40 %
- Livraison des bracelets à la FDC et non chez le détenteur
- Distribution des bracelets année par année et non pour 3 ans. "



## 2- Sécurité à la Chasse :

Remy ARSENTO, chef de service départemental de L'OFB (Office Français de la Biodiversité) est revenu sur les prérogatives de cette nouvelle institution née de la nouvelle réforme de la chasse. Après avoir rappelé le contexte de sa création par la fusion de l'AFB et de l'ONCFS, Remy ARSENTO a précisé les contours de son intervention : *"nous avons une mission de contrôle sur le terrain mais aussi de rappel des éléments essentiels à respecter pour garantir la meilleure sécurité possible pour les chasseurs et les autres utilisateurs de la nature."*

Une action qui est en phase avec les préoccupations de la FDC66 qui, si elle ne recense aucun accident cette année, reste toujours très vigilante et très active sur ce sujet. Elle avait d'ailleurs devancé la loi (qui impose désormais à tout chasseur de repasser par la case formation tous les 10 ans) puisqu'elle a mis en place une formation à la sécurité depuis 3 ans. Gilles TIBIÉ a donné les contours et les modalités de cette formation décennale qui devrait débiter en juin 2021.



### **3 – Dégâts de Gibiers:**

*"La problématique des dégâts est un cauchemar pour les chasseurs et les agriculteurs. C'est 300.000€ par an qui sont consacrés aux indemnités des dégâts. Ce n'est plus soutenable."*

Ce constat du Président SANSON est largement partagé par Fabienne BONET, Présidente de la Chambre d'agriculture. Elle a rappelé l'extrême difficulté dans laquelle se trouvent aujourd'hui de nombreuses exploitations après les derniers aléas climatiques. La perspective de nouveaux dégâts rend la situation tendue. Une réunion est prévue dans les prochains jours en préfecture pour tenter d'harmoniser davantage l'action des chasseurs, des louvetiers et la réactivité des exploitants. Tous les outils possibles sont à disposition. Il faut optimiser leur utilisation.

*"La solidarité nationale devra peut-être se manifester pour soulager chasseurs et agriculteurs devant un tel fardeau."* Fabienne Bonet



## 4 - Biodiversité :

La biodiversité est un enjeu à la mode mais les chasseurs catalans ont depuis bien longtemps œuvré pour sa préservation.

Après avoir visionné un extrait d'un film de Stéphane KOWALCZYK sur le suivi de la caille des blés en Capcir, Cyril AGNÈS, technicien supérieur de la FDC66 a rappelé comment le suivi des espèces et les diagnostics de territoires permettaient à la FDC de proposer des recommandations aux exploitants de ces milieux pour protéger le maintien de la population des espèces chassables ou non, sédentaires ou migratrices.

De son côté, Olivier GALAUP, technicien supérieur de la FDC66, témoignait de l'engagement de la Fédération à tisser des partenariats dans le monde éducatif et universitaire, mais aussi avec les exploitants agricoles. Le but : encourager les bonnes pratiques, notamment lors de la réhabilitation des friches ou de la préservation des haies.

Fabienne BONET tenait pour sa part à rappeler les bons résultats du département pour la qualité de ses pratiques agricoles tout en soulignant la grande difficulté des agriculteurs à trouver l'équilibre entre la préservation des haies et la nécessité de ne pas perdre trop de surface exploitable sur des territoires très morcelés.



## **5 – L'Ecocontribution :**

Les Fonds Eco-Contribution proviennent de la part prélevée par l'Etat sur le permis de Chasser (10€ par chasseur) et de 5 euros sur le montant versé par chaque chasseur à la FNC.

Seuls les projets liés à la Biodiversité sont financés dans le respect d'un strict cahier des charges.

Nathalie GILABERTE est chargée de projet pour construire les dossiers permettant de financer toutes les actions "biodiversité" de la Fédération. 11 dossiers sont en cours d'instruction qui vont concerner à peu près tous les territoires du département, depuis le Capcir jusqu'au littoral avec notamment un grand projet sur les Sagnes d'Opoul. C'est d'ailleurs la 1ère fois en France que le conservatoire du littoral confie un tel projet à une fédération de chasse.

À ceux qui pouvait se demander pourquoi la FDC s'investissait dans des actions écologiques qui parfois semblaient dépasser le seul cadre cynégétique, Jean Pierre SANSON répond :

*"le savoir-faire et l'investissement de nos techniciens et de tout le personnel de la FDC66 sont aujourd'hui incontestables et incontestés. Tous nos partenaires le relèvent dans toutes les instances où nous intervenons. Notez bien qu'on ne découpe pas la nature.. tout est lié. Ces actions sont en lien direct avec la bonne évolution de nos territoires cynégétiques."*



## **6- Circuit Venaison :**

Comme le rappelait le Président SANSON, rien n'aurait été possible sans l'investissement des Ets GUASCH. C'est pourquoi la présence de Bernard GUASCH, son Pdg, sur le plateau était évidente. S'il a fallu parfois convaincre les ACCA de s'investir dans ce projet, Bernard GUASCH, lui, y a crû tout de suite. Il était toutefois indispensable d'organiser le marché autour de débouchés sur Rungis ou dans la grande restauration. Prochain objectif, investir les rayons de la grande distribution avec un packaging soulignant la qualité de la venaison catalane.

Si la COVID19 a perturbé le marché, elle a laissé poindre un nouvel axe de développement. Pour écouler la production, les artisans bouchers de proximité ont été sollicités et certains ont découvert qu'il y avait là un produit qui répondait aux nouvelles exigences de leur clientèle : circuit-court, qualité "bio naturelle", traçabilité.

Jean Pierre SANSON tenait à rappeler : *"Cette prestation est désormais incontournable.*

*Aujourd'hui les structures cynégétiques adhérentes y trouvent leur compte pour faire face aux nombreuses dépenses induites, les frais vétérinaires d'assurance chien ou la location ONF."*

Gilles TIBIÉ évoquait pour sa part une étude de marché préalable à l'ouverture d'une nouvelle chambre froide vers ESTAGEL sur l'axe de la RN116.



## 7- Point juridique :

La "polémique Podenco" empoisonne la vie des chasseurs catalans à coup de rumeurs, de désinformation ou d'attaques juridiques de la part des anti-chasse. Il fallait que ces arguties soient dénoncées clairement! Nous avons fait appel à Me PEREZ\_COUFFE, l'avocat de la FDC66 pour qu'il démêle cette histoire et nous apporte une réponse définitive : **"OUI, LES CHASSEURS CATALANS SONT DANS LEUR DROIT QUAND ILS CHASSENT AVEC UN PODENCO!"**

Voilà qui est dît! Vous pouvez voir tous les détails de ce rappel juridique en cliquant sur la vidéo pour visionner cette séquence. En introduction, un reportage dans le chenil du Président de l'ACCA de Bompas pour introduire cette problématique.

Nous avons interpellé également notre avocat et le Président SANSON sur les rares affaires signalées de maltraitance animal. Là encore les propos sont clairs et fermes : **" Avant même que Madame Le Procureur de la République ne nous fasse état de la détention de chiens dans des chenils dans des conditions inacceptables, nous avons rappelé, dans la Newsletter de la FDC66, la réglementation en vigueur pour la détention de chiens en chenil. La Fédération ne peut tolérer qu'une minorité s'autorise de tels "non-respect animal". Nous nous porterons Partie Civile à chaque manquement grave dans ce domaine. Il est tout de même important de rappeler que malgré les "buzz" sur les réseaux sociaux, il s'agit de cas extrêmement rares. Mais nous ne laisserons rien passer."**

D'autres dossiers sont également évoqués dans cet extrait par le Président SANSON : les contentieux dégâts, le dossier de l'ACCA d'OLETTE renvoyé devant le tribunal judiciaire et le comportement des chasseurs sur le terrain qui en cas d'incivilités voire de manquements graves aux règles de sécurité peuvent être poursuivi pour homicide involontaire.

**"La FDC66 ne défendra jamais ce qui est indéfendable et intolérable."**JP Sanson



## **PARTIE FINANCIERE**

### **Compte de résultat**

Le Président SANSON indique préalablement que le compte de résultat présenté constitue le premier exercice après la loi du 24 juillet 2019 sur la réforme de la chasse, dont les décrets d'application sont parus en Décembre 2019. D'abord la réforme de la chasse nous impose, désormais, de présenter un seul bilan consolidé en remplacement des bilans service général et dégâts.

Ce qui ne nous empêche pas d'avoir une balance analytique des deux anciens services plus une autre pour l'écocontribution.

Donc sur cet exercice, nous avons beaucoup d'incertitudes en ce qui concerne certaines recettes :

Le nombre de permis nationaux qui seraient pris dans les P.O.

Par déclinaison le nombre de timbres grand gibier perdus à cause des validations nationales.

Et enfin, la perte de la péréquation nationale qui abondait habituellement le service dégâts.

Donc c'est un exercice de transition et nous savions qu'avant de mettre en place des recettes complémentaires obligatoires, comme la contribution territoriale sous toutes ses formes, nous aurions un résultat déficitaire.

A ces interrogations, s'est ajoutée une année catastrophique en matière de demandes d'indemnisation, + 34,61 %.

Cela s'est donc traduit par une baisse globale de nos produits de 153.165 euros soit 22,35 %, qui se décomposent de la façon suivante :

Baisse du nombre de timbres grand gibier vendus correspondant aux validations nationales pour 95.227 €.

- 1) Arrêt des ventes de matériel de protection d'occasion
- 2) Baisse de 4 % des validations.
- 3) Et enfin baisse de l'évaluation de notre portefeuille de valeurs mobilières avec les plus-values latentes pour 29.450 €.

Heureusement et en contrepartie une augmentation globale de nos charges maîtrisée, de + 4,04 % malgré l'augmentation de 34 % des indemnisations au monde agricole, soit + 76.426 € de plus par rapport à l'exercice précédent. Je le rappelle 302.712 € sur cet exercice contre 224.877 € sur le précédent.

Des augmentations de charges dans les dossiers d'éco contribution, mais qui s'équilibrent avec des recettes, il s'agit là de simples décalages en particulier pour les dossiers CIFF et CYNEP.

Donc je le rappelle des dépenses maîtrisées et dont certaines sont directement liées à l'application de la réforme de la chasse.

- 1) Plus de charges sur les prestations de service du dossier HABIOS, dépenses que nous avons avancées et que nous venons, il y a 15 jours, d'encaisser pour un montant de 27.386 €.
- 2) Baisse des frais de communication liés à l'annulation de l'AG sous sa forme habituelle.
- 3) Baisse des frais de réception de 23 %.
- 4) Suppression des cotisations à la FNC et à la FRC pour 50.082 €, -15.300 € pour la FRC et – 34.782 € pour la FNC.
- 5) Et enfin baisse de l'aide à la protection pérenne des cultures, - 24.798 € comme décidé par la commission dégâts, compte tenu du trop grand nombre de dossiers d'indemnisation déposés.

*Je dirai donc avant de passer la parole à notre expert-comptable que nous avons limité la casse sur cet exercice et que sauf catastrophe les équilibres seront retrouvés sur le prochain exercice compte tenu des mesures que nous avons prises en matière de contribution territoriale et du dépôt des dossiers éco contribution qui ont été validés.*

**Madame Anne Charlotte BEDOS du Cabinet In-Extenso détaille les différents axes financiers de l'exercice 2019/2020 ; Ces analyses font état d'un déficit global pour l'exercice en cours d'un montant de 36687 euros, d'une capacité à générer de la trésorerie de 163000 euros.**

**Le solde de trésorerie au 30/06/2020 étant de 1 798 000 euros.**



## PARTIE FINANCIERE

### Certification des comptes par Monsieur Didier PUIGSARBE – Commissaire aux comptes

Monsieur PUIGSARBE commente tout d'abord le résultat de l'exercice écoulé. Il indique que le déficit de 36687 euros est essentiellement dû au changement de méthode comptable et à la fusion des comptes (anciennement compte général et compte dégâts). Dans ce contexte es indemnisations de dégâts affectent ces comptes annuels.

Il indique que malgré cette « perte » la Fédération a généré des capitaux propres. Il indique également que la Trésorerie Fédérale est des plus confortable ce qui – « est très rassurant ». Il insiste cependant sur les indemnisations de dégâts de grand gibier qui, si elles continuent à augmenter, deviendraient très préjudiciables pour les comptes de la Fédération.

Monsieur PUIGSABE aborde ensuite la partie réglementaire qui incombe à sa mission. Il indique à cet effet que dans le cadre de sa mission il s'est assuré que les subventions étaient bien versées, que le déroulement des objectifs subventionnés était réalisé et que la Fédération respectait tous ces engagements statutaires.

Ainsi, Monsieur PUIGSARBE certifie que - conformément à la mission confiée par le Conseil d'Administration de la Fédération - l'audit effectué par son cabinet relatif à l'exercice 2019/2020 permet de certifier que :

*« Les comptes annuels 2019/020 de la Fédération sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association »*



## PARTIE FINANCIERE

### Présentation du budget 2019/2020 par Monsieur Fernand RULL - Trésorier

Le Président Jean Pierre SANSON indique qu'avec des recettes à hauteur de 1 689 624 € et des dépenses à hauteur de 1 685 645 € ce budget prévisionnel fait apparaître un résultat positif de 3.979 €.

Il précise qu'en matière de subvention et d'éco contribution, n'ont, bien entendu, été enregistrées, que des recettes sûres et notifiées.

Les autres chiffres ont fait l'objet d'une analyse en fonction du réalisé de l'exercice 2020-2021 et la prise en compte des projets en cours.

Il indique que la seule ligne qui reste difficile à apprécier est celle des indemnités au monde agricole.

Et de rajouter :

*-« même si nous pensons avoir maîtrisé le nombre de dossier en 2020-2021, nous ne sommes pas à l'abri d'une recrudescence de ces derniers et de certaines surprises. Les derniers exercices en sont la preuve et ont été de nature à fragiliser nos équilibres financiers.*

*Donc nous avons choisi de reconduire le même montant d'indemnité qu'en 2019-2020, année où nous enregistrons le montant le plus important de tous nos exercices comptable avec 301.000 €.*

*La méthode d'application de la contribution territoriale, telle qu'elle a été votée lors de l'AG extraordinaire du 21 Février 2020, est reconduite en l'adaptant bien sur, en fonction de la maîtrise supplémentaire des charges qui a été engagée et en fonction des recettes générées par la perception de cette dernière.*

*Nous avons donc estimé que pour 2021-2022 la CTSD individuelle perçue par les territoires pouvait être ramenée de 47 € à 42 €, soit une baisse de 5 €, et la perception de la contribution de responsabilité des territoires impactés serait comme prévue lors de notre AG, de 250 € minimum et de 1.200 € maximum.*

*Les tarifs de tous les autres services, comme vous avez pu le voir dans vos dossiers d'AG, validations, adhésions, plan de chasse et assurances restent inchangés.\**

*Voilà les grandes lignes qui nous ont permis de vous proposer un prévisionnel qui nous paraît être le plus cohérent et qui nous permettra, du moins nous l'espérons, de renouer*

*avec l'équilibre de nos comptes ».*

#### **\*Rappel tarifs inchangés :**

- Timbre Fédéral : 95 euros
- Temporaire 9 jours : 47 euros
- Temporaire 3 jours : 23 euros
- Adhésion territoriale : 200 euros.
- Bracelet Chevreuil : 25 euros
- Bracelet Mouflon Mâle : 40 euros
- Bracelet Mouflon Femelle et jeune : 20 euros
- Bracelet Isard : 27 euros
- Bracelet Cerf : 90 euros
- Bracelet Biche, Jeune, daguet : 50 euros
- Bracelet daim : 55 euros

## Vote des Résolutions

### Présentées par Monsieur Fernand RULL - Trésorier

A l'issue de ces 3 séquences que l'ensemble des résolutions ont été, comme chaque année, soumises au vote. En raison de la covid19, ce vote a été possible à distance grâce à une plateforme web mis en place par Fernand RULL, administrateur de la FDC66.

Voici le tableau des résultats (ces résultats ont été validés en présence de Me CHAZEL, huissier de justice).

#### RESOLUTION 1 : COMPTE RENDU D'ACTIVITE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport Moral et d'Activité du Président

Approuve l'ensemble de ces rapports.

#### RESOLUTION 2 : BILAN, COMPTE DE RESULTAT

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier compte de résultat et bilan présenté par Monsieur l'Expert-Comptable ainsi que le rapport de Monsieur le Commissaire aux Comptes, Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### RESOLUTION 3 : QUITUS

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice 2019/2020

#### RESOLUTION 4 : AFFECTATION DE RESULTATS

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à : - **36 687 euros** au compte en report à nouveau.

#### RESOLUTION 5 : RECETTES ATTENDUES

Pour la saison 2021/2022 l'Assemblée Générale fixe :

- Le montant du timbre Fédéral à : 95 euros
- Le montant du timbre temporaire 9 jours à : 47 euros
- Le montant du timbre temporaire 3 jours à : 23 euros
- Le montant de l'adhésion territoriale à : 200 euros
- Le montant de la validation Départementale tous gibiers à : 153.50 euros
- Le montant de la validation Nationale tous gibiers à : 205,45 euros
- Le Montant de la Contribution territoriale solidaire départementale à : 42 euros
- Le Montant de la Contribution territoriale responsable départementale à : 250 euros mini et 1200 euros maxi
- L'assurance RC individuelle (libre choix de l'adhérent) = 22 euros

#### RESOLUTION 6 : BUDGET 2021/2022

L'Assemblée Générale après avoir entendu la présentation par le trésorier des tarifs applicables pour la prochaine saison cynégétique, approuve le budget prévisionnel 2021-2022 caractérisé par :

Un total de produits de : 1 689 624 €

Un total de charges de : 1 685 645 €

## RESULTAT DES VOTES

RESOLUTIONS	THEME	OUI	NON	ABSTENTION	% DE VOTES MAJORITAIRES
RESOLUTION1	COMPTE RENDU D'ACTIVITE	3181	0	0	100 %
RESOLUTION 2	BILAN – COMPTE DE RESULTAT	3110	0	71	97,76 %
RESOLUTION 3	QUITUS	3133	0	48	98,49 %
RESOLUTION 4	AFFECTATION DES RESULTATS	3111	0	70	97,79 %
RESOLUTION 5	RECETTES ATTENDUES	3006	147	28	94,43 %
RESOLUTION 6	BUDGET 2021/2022	3062	0	119	96,25 %
<b>MOYENNE DES VOTES MAJORITAIRES</b>					<b>97,46 %</b>

## Projet de réglementation

### Présenté par Monsieur Daniel BAUX Vice-Président

*La Commission Départementale de Chasse et de Faune Sauvage doit se réunir le 3 ou le 4 mai prochain. Outre la présentation et la validation des barèmes d'indemnisation, quatre plans de gestions et l'arrêté Préfectoral d'ouverture / fermeture y seront débattus et soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet.*

- *Les Quatre plans de gestion*
  - *Le Plan de Gestion Sanglier*
  - *Le Plan de Gestion Petit Gibier*
  - *Le Plan de Gestion Gibier d'eau*
  - *Le Plan de Gestion Migrateurs*

*A l'issue de la consultation publique obligatoire et après validation préfectorale, ils seront intégrés dans le Schéma Départemental de gestion cynégétique.*

- *En ce qui concerne l'arrêté Préfectoral d'ouverture et de fermeture de la chasse 2021/2022*

*Ce projet d'Arrêté sera proposé de faon allégée version allégée et simplifiée par rapport aux années précédentes.*

*Les zones 1 et 2 seront fusionnées et constitueront désormais une seule et même zone 1. L'ensemble des territoires qui composeront cette nouvelle zone sera soumis aux mêmes règles cynégétique*

*La zone 3 restera quant à elle identique et les territoires qui la constituent seront également soumis à des règles harmonisées.*

*En ce qui concerne la réglementation de la chasse du sanglier cela a été évoqué par Madame la Présidente de la Chambre d'Agriculture et notre Président.*

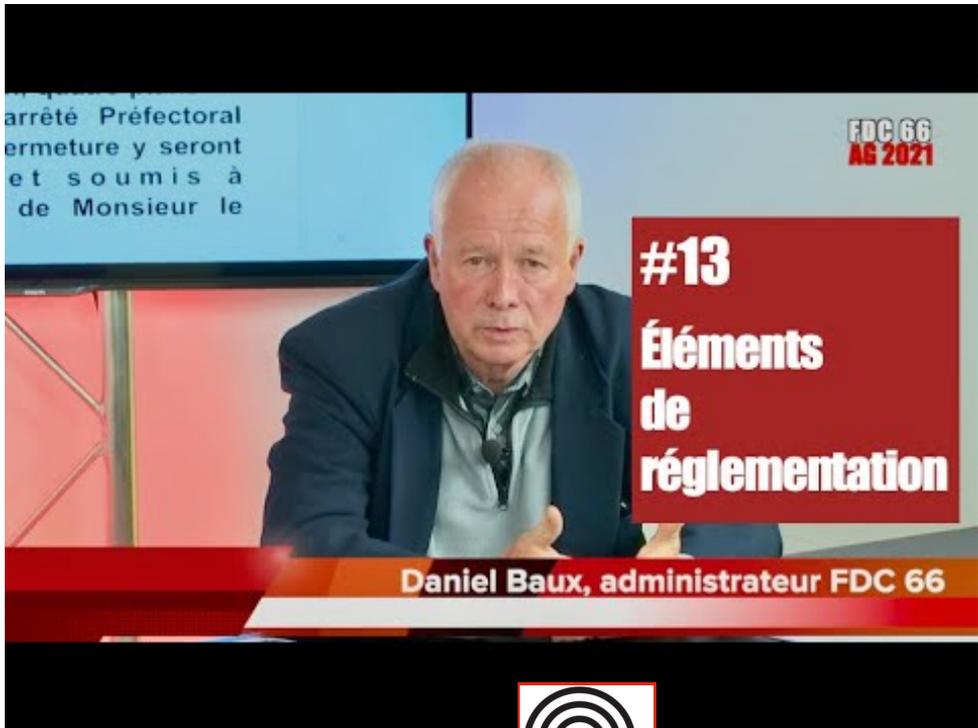
*Ainsi, je le rappelle, une prochaine table ronde, le 27 avril prochain, avec Monsieur le Préfet doit définir les axes prioritaires pour réduire de façon drastique l'accroissement de cette espèce et les dégâts occasionnés.*

*A ce jour il n'y a rien de concret mais les différents échanges informels entre la Chambre d'agriculture et la Fédération ont laissé filtrer quelques pistes de réflexion :*

- *Autoriser tous les modes de chasse et la possibilité pour un agriculteur de déléguer à un chasseur de son choix la possibilité de détruire le sanglier sur sa propriété.*
- *Imposer administrativement des actions coordonnées entre les différentes battues sur des territoires limitrophes pour accentuer la pression de chasse et l'efficacité des prélèvements*
- *Proposer au Préfet d'augmenter d'une heure les possibilités de chasse à l'affut avant et après le coucher du soleil (actuellement 2h et il faudrait passer à 3h). Il conviendra de renforcer les mesures de sécurité pour éviter les accidents.*
- *Imposer aux demandeurs d'indemnisation récurrents de poser des clôtures pérennes.*

*Vous l'aurez compris cette négociation doit absolument aboutir à des résultats concrets. L'arbitrage de Monsieur le Préfet n'en sera que plus facilité si le monde cynégétique et agricole négocie dans le respect de leurs intérêts réciproques.*

*Nous vous tiendrons bien évidemment informés par le biais d'une prochaine newsletter des avancées de ces négociations.*



## Mme Hermeline MALHERBE, Présidente du CD66

Le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales est un partenaire fidèle de la Fédération des chasseurs du département, notamment au travers d'une convention triennale qui devrait-être renouvelée prochainement.

Madame Hermeline MALHERBE, sa Présidente, a enregistré un message vidéo qu'elle souhaitait adresser aux chasseurs catalans. Elle a, notamment, salué le travail réalisé depuis de nombreuses années entre le Conseil Départemental 66 et la Fédération des Chasseurs. Elle a indiqué que – *«Les questions d'environnement, de biodiversité et de protection des espèces sont fondamentales et nous [Le CD66 et la FDC66] nous retrouvons sur ces enjeux.»*



## Étienne STOSKOPF, Préfet des Pyrénées-Orientales

M. Étienne STOSKOPF, Préfet des Pyrénées-Orientales, nous a reçu dans ses bureaux pour un entretien exclusif.

Une interview riche d'enseignements où ont pu être évoqués des sujets importants pour la vie cynégétique du département :

Un bilan du transfert de compétence vers les FDC pour la gestion des ACCA

La problématique des dégâts de sangliers avec l'évocation d'un classement nuisible de l'espèce dans certaines zones.

Les impératifs de sécurité et le partage de la nature

Le dossier du pigeon ramier

La gestion du confinement vis vis des chasseurs

L'engagement des chasseurs pour la biodiversité

**Il faut noter, tout au long de cet entretien, le satisfecit de l'État quant au professionnalisme et à l'implication de la FDC66 qui permettent des relations de travail efficaces sur de nombreux sujets.**



## CONCLUSION : JEAN-PIERRE SANSON

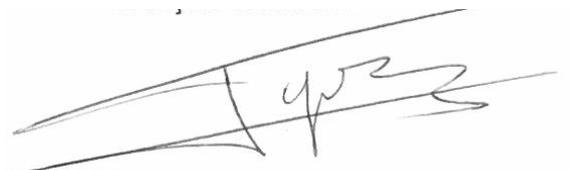
*« Ma détermination est intacte et renouvelable pour défendre tous les modes et types de chasses...*

*...Notre activité est le gage d'une ruralité vivante et dynamique. Le manque de connaissance de notre passion est un frein majeur à son acceptation.*

*Le devoir d'explication est immense, je souhaite que nous continuions à le construire ensemble pour l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. »*

### **Le Président**

Jean Pierre SANSON



### **Le Secrétaire**

François GARRABE

